



COMMISSION  
DU DROIT  
DE PRÊT PUBLIC

---

RAPPORT ANNUEL  
**2010-2011**

---

COMMISSION  
DU DROIT  
DE PRÊT PUBLIC



PUBLIC  
LENDING RIGHT  
COMMISSION



350, rue Albert, Case postale 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-521-5721 ou  
au 613-566-4378  
Télécopieur : 613-566-4418  
dpp@conseildesarts.ca  
www.plr-dpp.ca

5 juin 2011



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

Depuis 25 ans, le Programme du droit de prêt public représente un instrument essentiel des politiques culturelles canadiennes. Pour les auteurs, les paiements du droit de prêt public constituent une juste compensation pour l'accès gratuit et public à leurs œuvres ainsi qu'une reconnaissance de leur contribution à la culture.

## PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Les auteurs doivent inscrire leurs livres au Programme du droit de prêt public (DPP). Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse, ainsi que les essais, études et ouvrages savants sont admissibles. Une recherche des titres admissibles inscrits à la base de données du Programme est effectuée annuellement dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (six bibliothèques dans chacune des langues officielles).

Les paiements du DPP sont déterminés par les résultats de la recherche des titres dans les bibliothèques et sont calculés en fonction d'une grille de paiement. Cette grille comporte quatre catégories, qui sont définies en fonction du nombre d'années d'inscription d'un titre au Programme. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs des bibliothèques sélectionnées génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir. Cette année, le nombre de livres admissibles inscrits au Programme du DPP s'élève à 81 663.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                        |      |
|----------------------------------------|------|
| Historique du DPP                      | p/6  |
| Message du président                   | p/8  |
| Message de la secrétaire générale      | p/11 |
| Gouvernance                            | p/14 |
| Membres et personnel                   | p/19 |
| Sommaire financier                     | p/21 |
| Commentaire sur le rapport statistique | p/22 |
| Rapport statistique des activités      | p/23 |

## HISTORIQUE DU DPP

19  
46

Le premier programme d'indemnisation pour le prêt public est instauré au Danemark.

---

19  
73

La Writers' Union of Canada commence à faire pression auprès du gouvernement fédéral pour l'établissement d'un programme de DPP.

19  
77

Le Conseil des Arts du Canada met sur pied un comité afin d'examiner la création d'un programme de DPP.

19  
82

Le comité Applebaum-Hébert recommande que le gouvernement établisse un programme de paiement pour l'utilisation des livres dans les bibliothèques.

19  
92

La *Loi sur le statut de l'artiste* est adoptée. Parmi ses principes généraux, elle inclut « l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

19  
99

Le Canada organise la III<sup>e</sup> Conférence internationale annuelle sur le DPP.

---

20  
03

Le ministère du Patrimoine canadien entreprend une évaluation du Programme du DPP. L'évaluation confirme que le programme est bien soutenu, bien apprécié et géré avec efficacité.

19  
49

La Canadian Authors Association entame des discussions sur la mise en place d'un programme de droit de prêt public (DPP) au Canada.

---

19  
51

La Commission royale d'enquête Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada rend un rapport concernant deux études qu'elle avait commandées sur la littérature canadienne. Les opinions

des deux auteurs des études, s'expriment respectivement au sujet des littératures de langue anglaise et de langue française se rejoignent : « Nous n'avons pas encore de littérature vraiment nationale ni en français ni en anglais. »

19  
86

En mars, le Programme du DPP est établi par décision du Cabinet. Le Conseil du Trésor affecte au programme un budget initial de trois millions

de dollars. Le Canada devient le 13<sup>e</sup> pays à instaurer un programme de DPP.

19  
88

Les statuts et règlements de la Commission du DPP sont élaborés et approuvés.

---

20  
08

La Commission du DPP adopte à l'unanimité une stratégie de gestion de la croissance, qui prévoit l'application d'une grille de paiements pour le calcul des paiements du DPP.

---

20  
09

La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une nouvelle convention administrative qui clarifie la relation entre les deux organismes.

20  
10

La Commission du DPP met en application la grille de paiements.

---

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

---

Le Programme du droit de prêt public (DPP) du Canada a été établi il y a vingt-cinq ans. Après presque quarante ans de pression — exercées principalement dans les années 1970 et au début des années 1980 — les associations nationales d'écrivains du Canada ont enfin convaincu le gouvernement fédéral de créer le Programme du DPP. En 1986, avec l'appui du Conseil des Arts du Canada, un comité composé d'écrivains, d'éditeurs et de bibliothécaires a donc créé et mis en œuvre le Programme du DPP. En fait, le travail des associations nationales a fait une telle impression que les documents fondateurs du DPP précisent que l'on doit confier l'administration de ce programme à ces associations. En 1986, le ministère des Communications, aujourd'hui Patrimoine canadien, a versé trois millions de dollars annuellement au Programme, qui fonctionnerait sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada. À la fin de l'année, le programme était opérationnel, et, en mars 1987, 4 432 écrivains canadiens recevaient un paiement du DPP.

Le Canada est alors devenu le treizième pays à lancer un programme de droit de prêt public. En deux ans, les organisateurs ont établi les statuts et règlements ainsi qu'une commission bilingue non seulement d'écrivains, mais aussi composée d'éditeurs, de bibliothécaires et de traducteurs. Depuis, en dépit de l'insuffisance chronique du financement, la Commission a sans aucun doute fait du Programme du droit de prêt public le programme de soutien à la culture le plus efficace et le plus ambitieux au pays.

En 2011, la Commission du droit de prêt public a non seulement joint quelque 18 000 auteurs, mais elle y est parvenue en n'employant que quatre employés à temps plein, soit le même nombre qu'à la création du Programme. Elle a également réussi à donner satisfaction à environ quatre fois plus d'auteurs qu'à ses débuts et à offrir une rémunération pour presque cinq fois plus d'ouvrages.

Annoncez-le haut et fort : le 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme du droit de prêt public est un événement à célébrer. Et nous le célébrerons tout au long de l'année et aux quatre coins du pays. La Commission appuie des événements importants organisés

par la Writers' Union of Canada, la League of Canadian Poets et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois. D'autres associations telles que la Playwright Guild of Canada et l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada préparent également des événements qui marqueront le 25<sup>e</sup> anniversaire. De plus, les membres de la Commission planifient de se joindre au Conseil des Arts du Canada pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire des Prix littéraires du Gouverneur général. Ailleurs, la Edmonton Public Library va de l'avant et commandite les activités du Litfest (seul festival littéraire canadien dédié à l'essai) soulignant le 25<sup>e</sup> du DPP.

Bien entendu, la Commission doit également affronter certains défis. Le principal touche la réduction du financement. Depuis la création du Programme, la diminution de la « valeur maximale d'un titre » a réduit de plus de moitié les paiements du droit de prêt public accordés aux auteurs. Au début de 1987, lorsque les premiers chèques ont été émis, la « valeur maximale par titre » était de 400 \$, dont l'équivalent actuel serait de 708 \$, conformément au calcul du taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation de la Banque du Canada. Toutefois, en 2011, le maximum par titre est de 339 \$, ce qui représente 48 % de 708 \$. Ce pourcentage s'applique à tous les paiements du droit de prêt public. Dans un monde idéal, la valeur maximale par titre serait rétablie à 400 \$ (si ce n'est à 708 \$) et indexée en fonction de l'inflation.

Le deuxième défi important pour le Programme du droit de prêt public concerne l'arrivée des livres électroniques. Le Programme actuel ne tient pas compte des livres électroniques. Comme les bibliothèques adoptent de plus en plus ce type de livres, quelles mesures la Commission doit-elle prendre? L'approche axée sur la présence des livres en bibliothèque — dont l'essence est le soutien à la culture — peut-elle s'adapter à un grand nombre d'ouvrages numériques? Quels obstacles se dressent sur la voie? La Commission doit-elle jouer un rôle accru de surveillance et viser un financement additionnel?

Au sein du marché nord-américain du livre, la question des livres électroniques divise les bibliothécaires, les éditeurs et les écrivains. En raison de sa composition diversifiée, la Commission est en bonne position pour étudier cette question. Elle participe actuellement à une étude financée par le Conseil des Arts du Canada sur les livres électroniques et les bibliothèques. Cette étude, qui sera présentée en juin, aidera à déterminer avec clarté si le Programme doit jouer un rôle de leadership dans le cadre de futures discussions sur le livre électronique.

Cette année, j'ai été élu au poste de président; et Aline Apostolska, à celui de vice-présidente. Trois membres de la Commission ont quitté, soit Laurie Brinklow, Olivier Charbonneau et Marc Duhaime, et j'aimerais leur exprimer mes sincères remerciements pour leur contribution. Mes remerciements vont également à Lolita Boudreault qui, au poste de secrétaire générale par intérim, a guidé le personnel tout au long d'une année particulièrement remplie. Trois nouveaux membres se sont ajoutés à la Commission, soit Erin Creasey, Philippe Sauvageau et Robert Hunter, et je leur dirais : préparez-vous à un mandat fort occupé.

En plus du rapport Whitney sur le livre électronique, nous attendons avec impatience les résultats d'une vérification interne du Conseil des Arts du Canada et les rapports des sous-comités sur toutes sortes de questions, de la gouvernance à la présence des livres canadiens dans les bibliothèques. J'espère qu'après avoir célébré les vingt-cinq dernières années, nous consacrerons les vingt-cinq prochaines à regagner le terrain perdu et, éventuellement, peut-être à progresser. Bon anniversaire à nous! Longue vie au Programme.

Ken McGoogan  
Président

## MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

---

En 2010-2011, le Programme du droit de prêt public (DPP) a versé 9,9 millions de dollars à 17 487 auteurs, traducteurs et illustrateurs pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques canadiennes. Si le taux de participation au Programme confirme son caractère essentiel et sa reconnaissance par le milieu littéraire, il fait aussi ressortir, chaque année, la disparité entre les taux de croissance du Programme et son enveloppe budgétaire. Cette année marquait la deuxième année d'application de la grille de paiements, élaborée pour répondre à la diminution des paiements résultant de cette disparité. Ces premiers résultats indiquent que la grille s'est encore avérée un outil efficace pour gérer la croissance du Programme, mais, en raison d'une échelle comparative encore trop courte, ils ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'efficacité à long terme de la grille.

Le succès de l'administration du Programme repose sur plusieurs facteurs : l'expertise des membres qui siègent à la Commission, les connaissances et le professionnalisme indiscutables du personnel et l'affiliation du Programme au Conseil des Arts du Canada. Cette année seulement, l'appui du Conseil a été significatif en ce qui a trait à la planification budgétaire, au lancement d'un projet de recherche sur le livre électronique et au développement d'un projet de partenariat lié aux activités du 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme.

En septembre, l'exercice de planification budgétaire de trois ans de la Division des arts a permis à notre équipe de présenter aux membres de la Commission un plan budgétaire qui répond au régime de restrictions budgétaires du Conseil du trésor, ne compromet pas les travaux de la Commission et repose sur une saine rationalisation des activités. Les nouvelles technologies, notamment la possibilité de réunions en ligne, ont eu une influence certaine dans la réalisation de cet exercice. Cela signifie toutefois que la frugalité budgétaire sera de mise pour les trois prochaines années.

Restriction budgétaire n'a cependant pas rimé avec immobilisme ou réduction des activités. Aussi, avec l'appui et la collaboration du Service de recherche et d'évaluation du Conseil, le sous-comité sur le livre électronique, présidé par Erin Creasey, et le bureau du DPP ont lancé un projet de recherche sur la présence et l'utilisation des livres électroniques dans les bibliothèques publiques du Canada. Cette étude, menée par le consultant Paul Whitney, dressera une cartographie et une mise en contexte de la situation actuelle du livre électronique. Elle permettra aussi au sous-comité chargé du dossier et à la Commission, d'étudier, à l'assemblée générale annuelle de juin 2011, les paramètres qui pourraient mener à l'admissibilité du livre électronique au Programme.

Toujours, sur le plan de la collaboration, l'appui du Bureau de partenariat du Conseil des Arts a permis à la Commission du droit de prêt public, à la Commission canadienne pour l'UNESCO et à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants du Canada de développer un projet de partenariat axé sur la littérature canadienne, la littéracie et l'action sociale, et alliant les arts médiatiques et la littérature. La première phase du projet, qui consistait à produire des vidéos pilotes réalisés par les élèves et des vidéos documentant le projet, a été complétée cette année. Deux écoles ont accepté de se lancer dans l'aventure : la Holy Trinity High School d'Ottawa et le Collège Louis-Riel de Winnipeg. Les élèves de ces écoles ont respectivement lu *Greener Grass* de Caroline Pignat et *Ru* de Kim Thúy. Après avoir rencontré les auteures (par le biais de Skype pour les élèves de Winnipeg), les élèves ont ensuite discuté des livres, de ce que représente la littérature canadienne et de l'importance de la lecture et de la création littéraire au quotidien. Ils ont finalement produit des vidéos démontrant la portée de la littérature dans nos vies. Concocté, entre autres, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme, ce projet devrait être lancé à l'échelle nationale en septembre 2011. Ce projet démontre l'importance, au quotidien, de la littérature canadienne au sein de nos communautés. Les enseignants ont témoigné d'une expérience enrichissante pour les élèves et, même, déterminante pour plusieurs.

L'année financière se termine alors que s'amorce le 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme. Si le développement d'outils de communications et les dernières discussions avec les différents organismes célébrant le 25<sup>e</sup> anniversaire se sont ajoutés aux tâches liées à l'administration du Programme, ce jalon significatif de l'existence du Programme a

permis de mesurer les changements et les besoins actuels pour une gestion efficace du Programme. Enfin, mesure ultime de la réussite du Programme, l'appel lancé aux organismes pour marquer les célébrations reçoit une réponse enthousiaste qui dénote l'adhésion au principe de droit de prêt public. La page *Célébrons* du site web de la CDPP rend compte des différentes activités.

Enfin, en 2010-2011, le programme du DPP a fait l'objet d'une vérification interne. Afin de s'assurer de l'efficacité de sa gestion interne, le Conseil des Arts retient les services d'un vérificateur interne pour faire l'examen de ses programmes et de ses processus. L'exercice de vérification visait à clarifier les rôles et responsabilités en matière de gouvernance du Conseil à l'égard du programme. La vérification du programme du DPP découle du plan de vérification axé sur les risques, approuvé par le conseil d'administration du Conseil des Arts. Les résultats de cet exercice seront connus l'an prochain.

Je remercie toute l'équipe, Benoît Rollin, Rachelle Lanoue et Danielle Guindon, qui m'ont offert un appui indéfectible et je remercie les membres de la Commission, notamment le président Ken McGoogan et la vice-présidente Aline Apostolska, tous deux élus cette année, qui m'ont fait partager la richesse de leurs discussions.

Lolita Boudreault  
Secrétaire générale par intérim

# GOUVERNANCE

---

## MANDAT

Le Programme de droit de prêt public (DPP) vise à reconnaître l'importante contribution des auteurs canadiens à la culture nationale en les compensant pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques du Canada. Sous l'égide administrative du Conseil des arts du Canada, la Commission du droit de prêt public détermine les politiques générales du Programme du droit de prêt public, qui sont mises en œuvre par un comité exécutif. Elle veille à ce que le comité exécutif et le secrétaire général mettent en pratique les politiques établies conformément à ses *Statuts et règlements*. Elle reçoit et approuve régulièrement des rapports du comité exécutif sur les mesures prises par le comité et le secrétaire général. Le comité exécutif agit au nom de la Commission entre les réunions. Il exerce alors tous les pouvoirs de la Commission sauf ceux de prescrire, d'amender ou d'abroger les *Statuts et règlements*, et ceux d'approuver les politiques, les budgets et le rapport annuel.

## RESPONSABILITÉS

La Commission se réunit au moins une fois l'an et tient une Assemblée générale annuelle dans les quatre-vingt-dix jours suivant la fin de l'exercice financier. Le comité exécutif se réunit selon les besoins, mais au moins deux fois par année.

Les membres ont pour responsabilités :

- de prendre une part active aux réunions et aux travaux de la Commission et aux réunions du comité exécutif (s'ils en font partie);
- d'assister à l'assemblée générale annuelle (AGA) de leur association afin de présenter un rapport sur les activités du DPP, ou, encore, de soumettre un rapport écrit à leur AGA;
- de soumettre un rapport à leur association après chacune des réunions de la Commission;
- de promouvoir le Programme du DPP aux événements et festivals littéraires locaux, lorsque cela est possible;

- de maintenir un contact avec l'association provinciale des écrivains de leur région respective;
- d'offrir ou d'accepter de participer aux sous-comités de la Commission;
- de se tenir au courant de la situation du livre et de l'édition;
- de donner priorité, dans leurs horaires, aux dates des réunions de la Commission.

### COMPOSITION ET PROCESSUS DE NOMINATION

Le Commission du droit de prêt public se compose d'un maximum de dix-neuf membres. Elle est formée d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, qui ont droit de vote; et de membres consultatifs, qui n'ont pas droit de vote. Chacun des seize associations et organismes suivants nomme un représentant pour siéger à la Commission :

- Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada
- Association nationale des éditeurs de livres
- Association of Canadian Publishers
- Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
- Canadian Authors' Association
- Canadian Library Association
- Écrivains francophones d'Amérique
- The League of Canadian Poets
- Playwrights Guild of Canada
- Regroupement des écrivains acadiens
- Union des écrivaines et des écrivains québécois
- The Writers' Union of Canada
- Bibliothèque et Archives Canada (membre non-votant)
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (membre non-votant)
- Conseil des Arts du Canada (membre non-votant)
- Ministère du Patrimoine canadien (membre non-votant)

Afin d'assurer l'équilibre linguistique et la représentation régionale des écrivains et afin de représenter les intérêts des écrivains non représentés, la Commission du droit de prêt public peut nommer jusqu'à concurrence de trois écrivains à titre de membres de la Commission.

Le comité exécutif se compose de sept membres désignés ou élus parmi les membres de la Commission ayant droit de vote : un président et un vice-président, dont l'un est un membre écrivain anglophone et l'autre un membre écrivain francophone, un membre écrivain francophone, un membre écrivain anglophone, deux bibliothécaires et un éditeur. De plus, le président de la Commission conserve ses privilèges de membre avec droit de vote au comité exécutif pendant deux ans après la fin de son mandat. Seuls les quatre postes d'écrivains sont votés lors de l'assemblée générale annuelle de la Commission. Le secrétaire général, qui agit en qualité de président d'élection, lance un appel de mise en candidatures et reçoit les candidatures.

## SOUS-COMITÉS DU DPP : MANDATS, COMPOSITION ET RAPPORTS

### SOUS-COMITÉ SUR LE LIVRE CANADIEN ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

*Le sous-comité sur le livre canadien et les bibliothèques publiques discute des moyens et des activités permettant de sensibiliser le public à littérature canadienne dans les bibliothèques publiques du Canada.*

Membres : Beatriz Hausner (présidente du sous-comité), Aline Apostolska, Linda Cook, Marilyn Dumont, Luc LaRochelle et Arash Mohtashami-Maali (invité).

D'abord appelé *Sous-comité sur la présence des ouvrages des auteurs canadiens sur les rayons des bibliothèques canadiennes*, le sous-comité a clarifié son mandat et changé son appellation en 2010. Ce sous-comité a vu le jour pour répondre aux préoccupations liées à la sous-représentation des œuvres de poésie dans les bibliothèques publiques canadiennes. Cette année, les membres ont convenu que leurs discussions devaient porter sur tous les ouvrages littéraires dans les bibliothèques publiques du Canada et non seulement sur les ouvrages de poésie.

Après s'être entendus sur cette question, les membres ont revu le mandat et le rôle du sous-comité. Les membres ont établi que le sous-comité doit :

- jouer un rôle de médiateur/facilitateur culturel pour sensibiliser le public à la littérature canadienne dans les bibliothèques publiques du Canada;
- tirer parti du rôle important que les bibliothécaires jouent à titre de médiateurs culturels dans notre société;

- tirer profit des célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire pour collaborer avec les bibliothèques publiques;
- encourager les bibliothèques à mettre en valeur des livres canadiens;
- développer des liens avec la Division des communications du Conseil des Arts;
- examiner les moyens de promouvoir la littérature canadienne dans les bibliothèques publiques en s'alliant les conseils des arts provinciaux.

#### SOUS-COMITÉ POUR LES CÉLÉBRATIONS DU 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PROGRAMME DU DPP

*Le sous-comité pour les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire planifie les activités du 25<sup>e</sup> anniversaire et en supervise le déroulement.*

Membres : Beatriz Hausner (présidente du sous-comité), Marie-Célie Agnant, Aline Apostolska, Phyllis Aronoff, Lolita Boudreault, Linda Cook, Marilyn Dumont et Ken McGoogan.

Le sous-comité s'est penché sur plusieurs des activités dont font état les messages du président et de la secrétaire générale. Le Mois national de la poésie, tenu en avril, a lancé les activités du 25<sup>e</sup> anniversaire. Organisés par la League of Canadian Poets, quelque quatre-vingt dix événements de poésie ayant pour thème le droit de prêt public ont eu lieu partout au Canada. D'autres activités, qui se dérouleront au cours de l'année et dans tout le pays ont été confirmées. Parmi les organisateurs de ces activités figurent des associations telles que la Writers' Union of Canada, l'Union des écrivaines et des écrivains Québécois et la Playwrights' Guild of Canada, ainsi que l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada et la Edmonton Public Library. Le sous-comité planifie aussi un événement à Ottawa en conjonction avec le 75<sup>e</sup> anniversaire des Prix littéraires du Gouverneur général.

#### SOUS-COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

*Le sous-comité sur la gouvernance discute de questions touchant la gouvernance de la Commission (planification, relève, etc.). Ce sous-comité se compose du président, du vice-président, du président sortant et de la secrétaire générale.*

Membres : Ken McGoogan (président du sous-comité), Aline Apostolska, Jacques Ouellet et Lolita Boudreault.

Une session de travail avec les membres du comité exécutif a porté sur les principaux éléments de la gouvernance de la Commission du DPP. Cette session de travail a permis de préparer un premier document de gouvernance pour le rapport annuel et d'orienter les prochains travaux du sous-comité.

#### SOUS-COMITÉ SUR LE LIVRE ÉLECTRONIQUE

*Le sous-comité sur le livre électronique évalue la progression de la présence des livres électroniques dans les bibliothèques publiques afin de mesurer les répercussions qu'aurait l'inclusion des livres électroniques au programme sur le budget et le fonctionnement du Programme.*

Membres : Erin Creasey (présidente du sous-comité), Lolita Boudreault, Linda Cook, Elizabeth Eve (invitée), Bernice Lever, Hélène Roussel, Philippe Sauvageau et Duc-Chi Tran.

À sa réunion de décembre 2010, le sous-comité sur le livre électronique a décidé de lancer un projet de recherche sur le livre électronique pour explorer plus à fond les possibilités d'inclure le livre électronique au nombre des ouvrages admissibles au Programme.

En janvier 2011, le Service de recherche et d'évaluation du Conseil des Arts a soumis une demande de propositions auprès de différents consultants. Le sous-comité avait établi une liste des principaux types de renseignements recherchés pour mieux comprendre la présence et l'utilisation du livre électronique dans les bibliothèques publiques. La liste, incluse dans la demande de proposition, comprenait les éléments suivants :

- processus d'acquisition et de catalogage des livres électroniques et des livres papier;
- pourcentage que représentent les livres électroniques dans l'ensemble du catalogue;
- pourcentage de doublons (électronique, audio et papier);
- modalités de prêt des livres électroniques, et plus particulièrement téléchargement à l'interne ou à l'externe;
- projections sur la présence des livres électroniques pour les prochaines années;
- disponibilité/prêt de lecteurs électroniques.

Les propositions de recherche ont été soumises en février 2011. Le sous-comité a examiné les propositions et décidé de confier le projet de recherche à Paul Whitney.

Paul Whitney présentera son rapport aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle de la Commission, en juin 2011.

# MEMBRES ET PERSONNEL

(AU 31 MARS 2011)

## COMMISSION

Kenneth McGoogan (président)  
THE WRITERS' UNION OF CANADA

Louis Lasnier  
ÉCRIVAINS FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

Aline Apostolska (vice-présidente)  
UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Bernice Lever  
CANADIAN AUTHORS ASSOCIATION

Jacques Ouellet (président sortant)  
REGROUPEMENT DES ÉCRIVAINS ACADIENS

Daniel Poliquin  
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC\*

Marie-Célie Agnant  
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC\*

Hélène Roussel (membre non-votant)  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Phyllis Aronoff  
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET TRADUCTRICES  
LITTÉRAIRES DU CANADA

Philippe Sauvageau  
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES  
ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Gaston Bellemare  
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS  
DE LIVRES

Duc-Chi Tran (membre non-votant)  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Linda Cook  
CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

David Copelin (président sortant)  
PLAYWRIGHTS GUILD OF CANADA

Erin Creasey  
ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

Marilyn Dumont  
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC\*

Beatriz Hausner  
THE LEAGUE OF CANADIAN POETS

Robert Hunter (membre non-votant)  
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Luc LaRochelle (membre non-votant)  
CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## COMITÉ EXÉCUTIF

Kenneth McGoogan (président)  
Aline Apostolska (vice-présidente)  
Jacques Ouellet (président sortant)  
Linda Cook  
Erin Creasey  
Beatriz Hausner  
Louis Lasnier  
Philippe Sauvageau

## PERSONNEL

Lolita Boudreault (secrétaire générale  
par intérim)  
Benoît Rollin (agent de programme)  
Rachelle Lanoue (adjoind administrative),  
Danielle Guindon (commis)

-----  
\* Membre écrivain nommé par la Commission du DPP.



# SOMMAIRE FINANCIER

Ce rapport est présenté à titre d'information seulement. Les états financiers de la Commission du droit de prêt public et ceux du Conseil des Arts du Canada sont consolidés aux fins d'établissement de rapports.

| FRAIS D'ADMINISTRATION                                  | 2009-2010         | 2010-2011         |
|---------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Salaires</b>                                         |                   |                   |
| Traitements et avantages sociaux                        | 330 504 \$        | 347 811 \$        |
| Traitements et avantages sociaux : employés temporaires | 4 764 \$          | 10 828 \$         |
| <b>Total des salaires</b>                               | <b>335 268 \$</b> | <b>358 639 \$</b> |
| <b>Autres frais d'administration</b>                    |                   |                   |
| Frais de déplacements du personnel                      | 2 339 \$          | 828 \$            |
| Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada *   | 399 996 \$        | 0 \$              |
| Frais légaux                                            | 2 235 \$          | 0 \$              |
| Frais d'affranchissement et de messagerie               | 12 039 \$         | 12 302 \$         |
| Assemblées plénières de la Commission                   | 32 170 \$         | 40 376 \$         |
| Réunions du comité exécutif                             | 21 582 \$         | 16 414 \$         |
| Frais d'impression et de reprographie                   | 5 781 \$          | 3 118 \$          |
| Frais et matériel de bureau                             | 3 002 \$          | 4 853 \$          |
| Frais - activités/marketing du 25 <sup>e</sup>          | 0 \$              | 29 418 \$         |
| Charges diverses                                        | 29 \$             | 0 \$              |
| <b>Total des autres frais d'administration</b>          | <b>479 172 \$</b> | <b>107 310 \$</b> |
| <b>Total des frais d'administration</b>                 | <b>814 440 \$</b> | <b>465 949 \$</b> |

## PAIEMENTS DU DPP

|                                                                           |              |                     |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| Total des paiements du DPP versés aux auteurs au moment de l'envoi annuel | 9 939 089 \$ | <b>9 901 337 \$</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|

\* En 2010-2011, la Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada ont signé une nouvelle entente administrative. Par conséquent, le Conseil des Arts du Canada n'impute plus de frais d'administration à la CDPP.

## COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT STATISTIQUE

---

Le bilan de la 25<sup>e</sup> année du Programme du droit de prêt public (DPP) donne un aperçu des répercussions de la croissance du programme, des premiers résultats comparatifs de la mise en application de la grille de paiements et de la portée des activités du programme.

Les statistiques présentées reposent sur trois composantes : le nombre d'auteurs, le nombre de titres et les paiements.

Les tableaux sur la croissance du programme indiquent, pour l'année en cours, une augmentation du nombre d'auteurs et de titres inscrits comparable à celle des cinq années précédentes. Cette pression constante exercée sur l'administration du programme indique le risque potentiel d'une surcharge de travail liée à l'inscription. Différentes options sont étudiées pour pallier ce risque, dont l'inscription en ligne.

La croissance a aussi une influence directe sur les paiements du DPP. Si les premiers résultats de l'application de la grille de paiements démontrent une certaine stabilisation des effets de la croissance sur les paiements versés aux auteurs, ils ne permettent pas encore de prévoir la durée de l'efficacité de cet outil de gestion. L'échelle comparative étant ici trop courte. En 2010-2011, avec la même enveloppe budgétaire, la grille a permis de verser 712 777\$ aux auteurs de plus de 4 500 des nouveaux titres. On note cependant que, si la variation des paiements versés demeure modérée, elle indique clairement une diminution des paiements. Encore une fois, le paiement moyen a diminué. L'an prochain, le paiement moyen pourrait frôler le plus bas niveau (559 \$) atteint depuis la création du programme, soit celui de 1997. Les résultats des prochaines années orienteront les discussions sur les stratégies de gestion de la croissance.

Enfin, une comparaison entre le tableau des titres admissibles trouvés, celui des titres admissibles par langue et par catégorie ainsi que celui de la répartition des paiements aux auteurs fait ressortir une légère disparité entre la présence des ouvrages francophones et anglophones, et entre différentes catégories d'ouvrages. Ces données font état de facteurs indépendants du fonctionnement du programme — soit les titres inscrits et la composition des catalogues des bibliothèques publiques — et ne découlent pas de la sélection des bibliothèques faisant partie de l'échantillonnage. La sélection des bibliothèques tient compte de la répartition géographique et de la densité de population. En 2008-2009, un plan triennal de sélection des bibliothèques a été mis en place pour assurer la représentativité de cette sélection; un nouveau plan triennal sera développé en 2011.

# RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

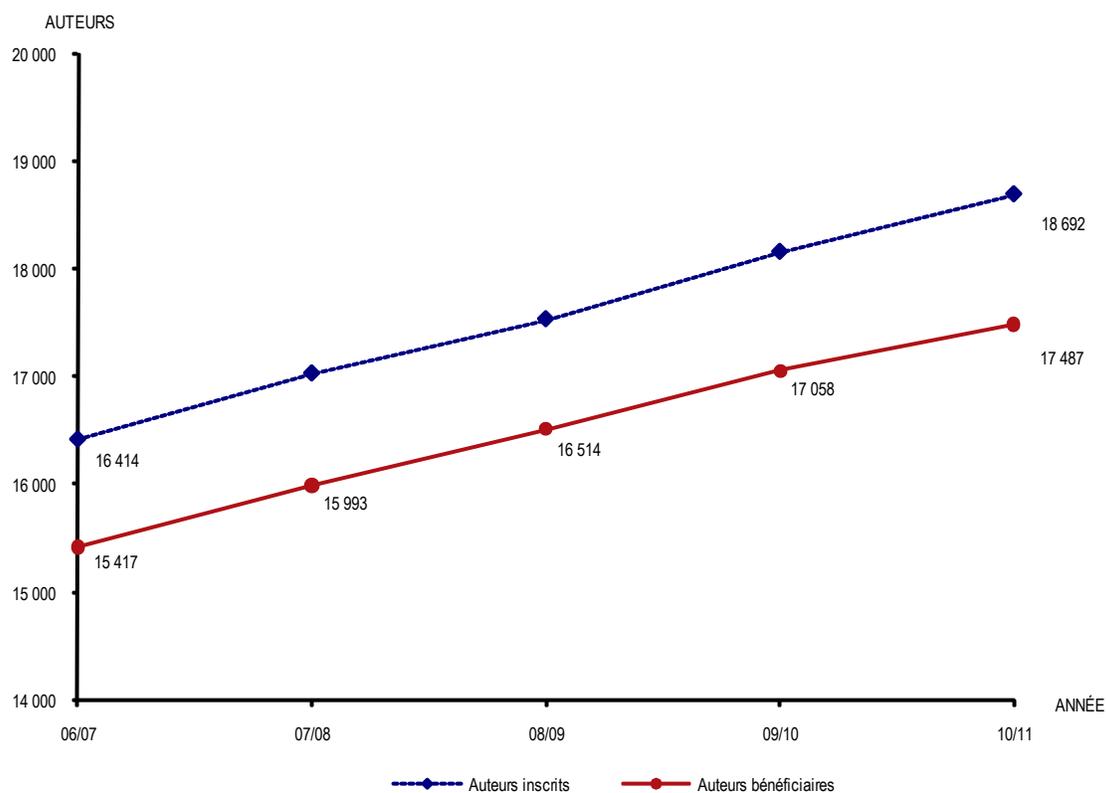
## SURVOL DE LA 25<sup>E</sup> ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

|                                                    | 2009-2010    | 2010-2011    | VARIATION |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------|
| Auteurs inscrits                                   | 18 157       | 18 692       | 2,95 %    |
| Auteurs ayant reçu un paiement                     | 17 058       | 17 487       | 2,51 %    |
| Titres inscrits                                    | 80 690       | 84 234       | 4,39 %    |
| Titres admissibles                                 | 78 768       | 81 663       | 3,68 %    |
| Titres trouvés                                     | 68 287       | 70 865       | 3,78 %    |
| Somme versée aux auteurs                           | 9 939 089 \$ | 9 901 337 \$ | -0,38 %   |
| Paiement moyen                                     | 583 \$       | 566,00 \$    | -2,92 %   |
| Paiement médian                                    | 296,00 \$    | 282 ,00 \$   | -4,73 %   |
| Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)   | 348,60 \$    | 339 ,22 \$   | -2,69 %   |
| Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)  | 278,88 \$    | 271 ,39 \$   | -2,69 %   |
| Montant maximum payé pour un livre (catégorie III) | 244,02 \$    | 237 ,44 \$   | -2,70 %   |
| Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)  | 209,16 \$    | 203 ,56 \$   | -2,68 %   |

## Croissance : nouveaux auteurs

|                                                | 2008-2009  | 2009-2010  | 2010-2011         |
|------------------------------------------------|------------|------------|-------------------|
| <b>Nouveaux auteurs inscrits</b>               |            |            |                   |
| Anglais                                        |            |            | 559               |
| Français                                       |            |            | 300               |
| <b>Total</b>                                   | 750        | 940        | <b>859</b>        |
| <b>Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement</b> |            |            |                   |
| Anglais                                        |            |            | 395               |
| Français                                       |            |            | 260               |
| <b>Total</b>                                   | 673        | 719        | <b>655</b>        |
| <b>Montants payés aux nouveaux auteurs</b>     |            |            |                   |
| Anglais                                        |            |            | 110 127 \$        |
| Français                                       |            |            | 85 456 \$         |
| <b>Total</b>                                   | 199 303 \$ | 229 337 \$ | <b>195 583 \$</b> |

## Croissance : auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires



# Répartition des paiements aux auteurs

## 1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2010-2011)

| Paielements                     | Langue     | Auteurs       | % du total des auteurs | Somme versée        | % du budget total |
|---------------------------------|------------|---------------|------------------------|---------------------|-------------------|
| Minimum 25 \$                   | A          | 340           | 1,94 %                 | 8 500 \$            | 0,09 %            |
|                                 | F          | 89            | 0,51 %                 | 2 225 \$            | 0,02 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>429</b>    | <b>2,45 %</b>          | <b>10 725 \$</b>    | <b>0,11 %</b>     |
| De 25,01 \$<br>à 281,88 \$      | A          | 5 926         | 33,89 %                | 827 828 \$          | 8,36 %            |
|                                 | F          | 2 388         | 13,66 %                | 365 825 \$          | 3,69 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>8 314</b>  | <b>47,54 %</b>         | <b>1 193 653 \$</b> | <b>12,06 %</b>    |
| <b>Médiane 281 88 \$</b>        | <b>A+F</b> | <b>8 743</b>  | <b>50,00 %</b>         | <b>1 204 378 \$</b> | <b>12,16 %</b>    |
| De 281,89 \$<br>à 566,00 \$     | A          | 2 436         | 13,93 %                | 961 579 \$          | 9,71 %            |
|                                 | F          | 1 309         | 7,49 %                 | 525 448 \$          | 5,31 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>3 745</b>  | <b>21,42 %</b>         | <b>1 487 027 \$</b> | <b>15,02 %</b>    |
| De 566,01 \$<br>à 999,99 \$     | A          | 1 350         | 7,72 %                 | 1 009 402 \$        | 10,19 %           |
|                                 | F          | 840           | 4,80 %                 | 626 144 \$          | 6,32 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>2 190</b>  | <b>12,52 %</b>         | <b>1 635 546 \$</b> | <b>16,52 %</b>    |
| De 1 000,00 \$<br>à 1 999,99 \$ | A          | 978           | 5,59 %                 | 1 359 816 \$        | 13,73 %           |
|                                 | F          | 733           | 4,19 %                 | 1 026 249 \$        | 10,36 %           |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>1 711</b>  | <b>9,78 %</b>          | <b>2 386 065 \$</b> | <b>24,10 %</b>    |
| De 2 000,00 \$<br>à 2 999,99 \$ | A          | 314           | 1,80 %                 | 765 988 \$          | 7,74 %            |
|                                 | F          | 222           | 1,27 %                 | 537 066 \$          | 5,42 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>536</b>    | <b>3,07 %</b>          | <b>1 303 054 \$</b> | <b>13,16 %</b>    |
| De 3 000,00 \$<br>à 3 392,19 \$ | A          | 59            | 0,34 %                 | 189 487 \$          | 1,91 %            |
|                                 | F          | 48            | 0,27 %                 | 152 328 \$          | 1,54 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>107</b>    | <b>0,61 %</b>          | <b>341 815 \$</b>   | <b>3,45 %</b>     |
| Maximum 3 392,20 \$             | A          | 213           | 1,22 %                 | 722 539 \$          | 7,30 %            |
|                                 | F          | 242           | 1,38 %                 | 820 912 \$          | 8,29 %            |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>455</b>    | <b>2,60 %</b>          | <b>1 543 451 \$</b> | <b>15,59 %</b>    |
| <b>Total</b>                    | A          | 11 616        | 66,43 %                | 5 845 139 \$        | 59,03 %           |
|                                 | F          | 5 871         | 33,57 %                | 4 056 198 \$        | 40,97 %           |
|                                 | <b>A+F</b> | <b>17 487</b> | <b>100 %</b>           | <b>9 901 337 \$</b> | <b>100 %</b>      |

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2011, 8 743 auteurs (50 %) ont reçu 281,88 \$ ou moins. Ils se sont partagé 12,16 % du budget.

**Moyenne:** En février 2011, le paiement moyen était de 566 \$. 12 488 auteurs (71,41 %) ont reçu 566 \$ ou moins. Ils se sont partagé 27,18 % du budget. 4 999 auteurs (28,59 %) ont reçu plus de 566 \$. Ils se sont partagé 72,82 % du budget.

# Répartition des paiements aux auteurs

## 2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2010-2011)

| Province / territoire     | Auteurs inscrits | % du total des auteurs inscrits | Nombre de paiements | % du total des auteurs payés | % des auteurs recevant un paiement | Somme versée           | % du budget total |
|---------------------------|------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador   | 272              | 1,46 %                          | 255                 | 1,46 %                       | 93,75 %                            | 105 512,79 \$          | 1,07 %            |
| Nouvelle-Écosse           | 672              | 3,60 %                          | 631                 | 3,61 %                       | 93,90 %                            | 266 647,31 \$          | 2,69 %            |
| Île-du-Prince-Édouard     | 73               | 0,39 %                          | 64                  | 0,37 %                       | 87,67 %                            | 32 577,61 \$           | 0,33 %            |
| Nouveau-Brunswick         | 402              | 2,15 %                          | 384                 | 2,20 %                       | 95,52 %                            | 173 899,69 \$          | 1,76 %            |
| Québec                    | 6 154            | 32,92 %                         | 5 881               | 33,63 %                      | 95,56 %                            | 4 027 641,80 \$        | 40,68 %           |
| Ontario                   | 6 069            | 32,47 %                         | 5 565               | 31,82 %                      | 91,70 %                            | 2 936 804,54 \$        | 29,66 %           |
| Manitoba                  | 454              | 2,43 %                          | 425                 | 2,43 %                       | 93,61 %                            | 173 501,32 \$          | 1,75 %            |
| Saskatchewan              | 358              | 1,92 %                          | 324                 | 1,85 %                       | 90,50 %                            | 168 963,71 \$          | 1,71 %            |
| Alberta                   | 975              | 5,22 %                          | 892                 | 5,10 %                       | 91,49 %                            | 447 011,14 \$          | 4,51 %            |
| Colombie-Britannique      | 2 633            | 14,09 %                         | 2 466               | 14,10 %                      | 93,66 %                            | 1 245 952,37 \$        | 12,58 %           |
| Territoires du Nord-Ouest | 14               | 0,07 %                          | 14                  | 0,08 %                       | 100,00 %                           | 5 632,18 \$            | 0,06 %            |
| Yukon                     | 30               | 0,16 %                          | 30                  | 0,17 %                       | 100,00 %                           | 9 139,84 \$            | 0,09 %            |
| Nunavut                   | 5                | 0,03 %                          | 4                   | 0,02 %                       | 80,00 %                            | 1 234,22 \$            | 0,01 %            |
| À l'étranger              | 581              | 3,11 %                          | 552                 | 3,16 %                       | 95,01 %                            | 306 818,18 \$          | 3,10 %            |
| <b>Total</b>              | <b>18 692</b>    | <b>100 %</b>                    | <b>17 487</b>       | <b>100 %</b>                 | <b>93,55 %</b>                     | <b>9 901 336,70 \$</b> | <b>100 %</b>      |

**Exemple:** En 2010-2011, 90,50 % des auteurs de la Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,85 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 1,71 % du budget des paiements.

## Croissance : nouveaux titres

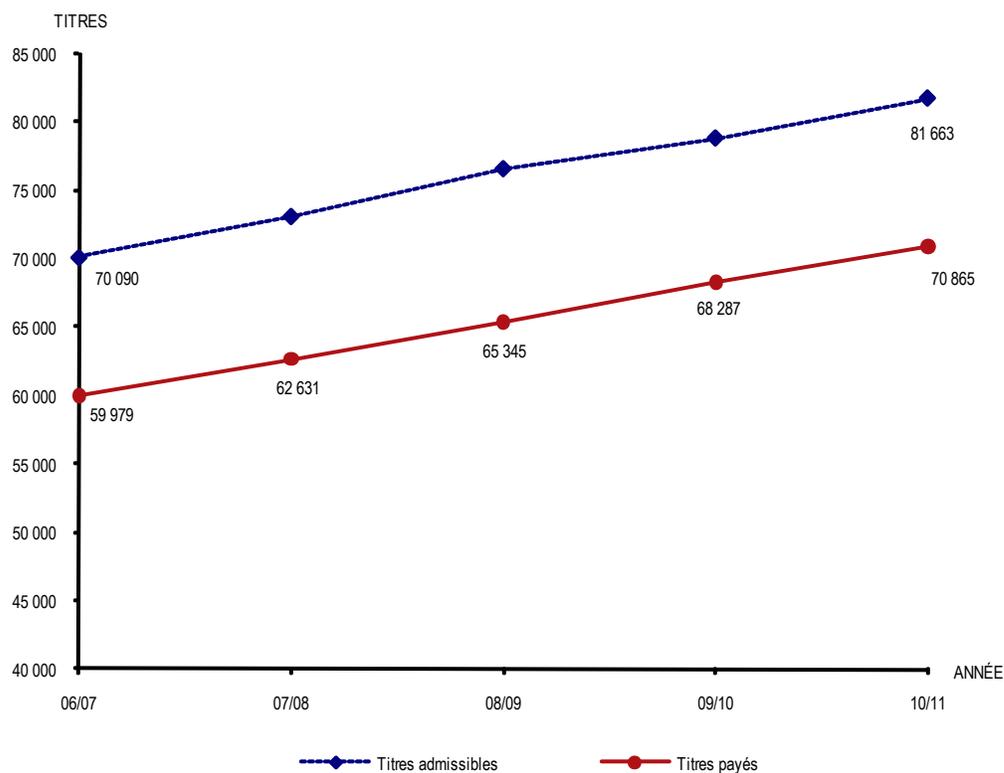
|                                                                     | 2008-2009         | 2009-2010         | 2010-2011         |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Nouveaux titres inscrits</b>                                     |                   |                   |                   |
| Anglais                                                             |                   |                   | 2 890             |
| Français                                                            |                   |                   | 2 191             |
| Bilingues                                                           |                   |                   | 39                |
| Autres                                                              |                   |                   | 182               |
| <b>Total</b>                                                        | <b>4 624</b>      | <b>5 214</b>      | <b>5 302</b>      |
| <b>Nouveaux titres admissibles</b>                                  |                   |                   |                   |
| Anglais                                                             |                   |                   | 2 477             |
| Français                                                            |                   |                   | 1 937             |
| Bilingues                                                           |                   |                   | 23                |
| Autres                                                              |                   |                   | 170               |
| <b>Total</b>                                                        | <b>4 142</b>      | <b>4 554</b>      | <b>4 607</b>      |
| <b>Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées</b> |                   |                   |                   |
| Anglais                                                             |                   |                   | 1 868             |
| Français                                                            |                   |                   | 1 772             |
| Bilingues                                                           |                   |                   | 16                |
| Autres                                                              |                   |                   | 56                |
| <b>Total</b>                                                        | <b>3 280</b>      | <b>3 612</b>      | <b>3 712</b>      |
| <b>Montants payés pour les nouveaux titres</b>                      |                   |                   |                   |
| Anglais                                                             |                   |                   | 338 373 \$        |
| Français                                                            |                   |                   | 368 756 \$        |
| Bilingues                                                           |                   |                   | 2 172 \$          |
| Autres                                                              |                   |                   | 3 476 \$          |
| <b>Total</b>                                                        | <b>551 863 \$</b> | <b>726 262 \$</b> | <b>712 777 \$</b> |

## Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2010-2011)

| Catégorie                                            | Anglais      | Français     | Autres     | Bilingues | Total        | % du total des titres admissibles |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------|-----------|--------------|-----------------------------------|
| Jeunesse                                             | 639          | 838          | 74         | 1         | 1 552        | 33,69 %                           |
| Fiction                                              | 620          | 476          | 37         | 4         | 1 137        | 24,68 %                           |
| Poésie                                               | 263          | 166          | 24         | 4         | 457          | 9,92 %                            |
| Théâtre                                              | 45           | 39           | 1          | 0         | 85           | 1,85 %                            |
| Essai*                                               | 910          | 418          | 34         | 14        | 1 376        | 29,87 %                           |
| <b>Total</b>                                         | <b>2 477</b> | <b>1 937</b> | <b>170</b> | <b>23</b> | <b>4 607</b> |                                   |
| Langue exprimée en % du total des titres admissibles | 53,77 %      | 42,04 %      | 3,69 %     | 0,50 %    | 100 %        |                                   |

\*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

## Croissance : titres admissibles et titres payés (2006-2011)



## Croissance : titres admissibles par langue

| Langue       | Année            | Nombre de titres | Croissance par rapport à l'année précédente |
|--------------|------------------|------------------|---------------------------------------------|
| Anglais      | 2008-2009        | 45 939           | 4,61 %                                      |
|              | 2009-2010        | 47 309           | 2,98 %                                      |
|              | <b>2010-2011</b> | <b>48 869</b>    | <b>3,30 %</b>                               |
| Français     | 2008-2009        | 27 625           | 4,79 %                                      |
|              | 2009-2010        | 28 910           | 4,65 %                                      |
|              | <b>2010-2011</b> | <b>30 170</b>    | <b>4,36 %</b>                               |
| Bilingue     | 2008-2009        | 356              | 7,23 %                                      |
|              | 2009-2010        | 368              | 3,37 %                                      |
|              | <b>2010-2011</b> | <b>385</b>       | <b>4,62 %</b>                               |
| Autre        | 2008-2009        | 2 622            | 6,37 %                                      |
|              | 2009-2010        | 2 181            | -16,82 %                                    |
|              | <b>2010-2011</b> | <b>2 239</b>     | <b>2,66 %</b>                               |
| <b>Total</b> | 2008-2009        | 76 542           | 4,74 %                                      |
|              | 2009-2010        | 78 768           | 2,91 %                                      |
|              | <b>2010-2011</b> | <b>78 768</b>    | <b>3,68 %</b>                               |

## Titres admissible trouvés en 2010-2011

| Langue       | Nombre de titres | Pourcentage  |
|--------------|------------------|--------------|
| Anglais      | 41 676           | 58,81 %      |
| Français     | 28 170           | 39,75 %      |
| Bilingues    | 323              | 0,46 %       |
| Autres       | 696              | 0,98 %       |
| <b>Total</b> | <b>70 865</b>    | <b>100 %</b> |

# Titres admissibles par catégorie et par langue

| Catégorie                             | Langue   | Nombre de titres | % des titres d'une même langue | % de tous les titres de la catégorie | % de tous les titres inscrits |
|---------------------------------------|----------|------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Jeunesse                              | ANGLAIS  | 9 831            | 20,12 %                        | 50,75 %                              | 12,04 %                       |
|                                       | FRANÇAIS | 8 935            | 29,62 %                        | 46,12 %                              | 10,94 %                       |
|                                       | AUTRES   | 573              | 25,59 %                        | 2,96 %                               | 0,70 %                        |
|                                       | BILINGUE | 34               | 8,83 %                         | 0,18 %                               | 0,04 %                        |
| <b>TOTAL</b>                          |          | <b>19 373</b>    |                                |                                      | <b>23,72 %</b>                |
| Fiction                               | ANGLAIS  | 8 798            | 18,00 %                        | 53,31 %                              | 10,77 %                       |
|                                       | FRANÇAIS | 7 212            | 23,90 %                        | 43,70 %                              | 8,83 %                        |
|                                       | AUTRES   | 468              | 20,90 %                        | 2,84 %                               | 0,57 %                        |
|                                       | BILINGUE | 24               | 6,23 %                         | 0,15 %                               | 0,03 %                        |
| <b>TOTAL</b>                          |          | <b>16 502</b>    |                                |                                      | <b>20,21 %</b>                |
| Poésie                                | ANGLAIS  | 4 986            | 10,20 %                        | 56,12 %                              | 6,11 %                        |
|                                       | FRANÇAIS | 3 459            | 11,47 %                        | 38,93 %                              | 4,24 %                        |
|                                       | AUTRES   | 345              | 15,41 %                        | 3,88 %                               | 0,42 %                        |
|                                       | BILINGUE | 95               | 24,68 %                        | 1,07 %                               | 0,12 %                        |
| <b>TOTAL</b>                          |          | <b>8 885</b>     |                                |                                      | <b>10,88 %</b>                |
| Théâtre                               | ANGLAIS  | 1 261            | 2,58 %                         | 58,38 %                              | 1,54 %                        |
|                                       | FRANÇAIS | 847              | 2,81 %                         | 39,21 %                              | 1,04 %                        |
|                                       | AUTRES   | 39               | 1,74 %                         | 1,81 %                               | 0,05 %                        |
|                                       | BILINGUE | 13               | 3,38 %                         | 0,60 %                               | 0,02 %                        |
| <b>TOTAL</b>                          |          | <b>2 160</b>     |                                |                                      | <b>2,65 %</b>                 |
| Essai*                                | ANGLAIS  | 23 993           | 49,10 %                        | 69,06 %                              | 29,38 %                       |
|                                       | FRANÇAIS | 9 717            | 32,21 %                        | 27,97 %                              | 11,90 %                       |
|                                       | AUTRES   | 814              | 36,36 %                        | 2,34 %                               | 1,00 %                        |
|                                       | BILINGUE | 219              | 56,88 %                        | 0,63 %                               | 0,27 %                        |
| <b>TOTAL</b>                          |          | <b>34 743</b>    |                                |                                      | <b>42,54 %</b>                |
| <b>Total</b>                          | ANGLAIS  | 48 869           |                                |                                      | 20,21 %                       |
|                                       | FRANÇAIS | 30 170           |                                |                                      | 20,21 %                       |
|                                       | AUTRES   | 2 239            |                                |                                      | 10,88 %                       |
|                                       | BILINGUE | 385              |                                |                                      | 2,65 %                        |
| <b>TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES</b> |          | <b>81 663</b>    |                                |                                      | <b>100 %</b>                  |

**Exemple** : Les 23 993 essais en anglais représentent : 49,10 % de tous les titres admissibles en anglais; 69,06 % de tous les essais et études; et 29,38 % de tous les titres admissibles.

\* La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.